

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 26 novembre (26/11/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 novembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur PUCHOUAU est nommé secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA
SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 26 novembre 2020 à 18h30

Ordre du jour :

MOTION

2

1. Pour un soutien de l'intercommunalité « Terres des Confluences » à la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Moissac

13

QUESTIONS DIVERSES

Interventions de M. Le Maire :

M. Le Maire : « Petite pensée pour Nicole LAFFINEUR qui vit un moment familial compliqué, elle a dû quitter la région pour s'occuper de son frère qui vit des moments difficiles.

Nous ouvrons la séance et nous souhaitons tous ici rendre hommage au lieutenant-colonel Sébastien BOTTA, décédé le 12 novembre dernier. M. BOTTA, son père, nous fait l'honneur d'être présent aujourd'hui. Le 12 novembre dernier, la Ville de Moissac perdait un de ses valeureux fils en mission pour la Force multinationale d'Observateurs dans le Sinaï, en Egypte. Cette terrible nouvelle, apparaissant d'abord discrètement sur les bandeaux d'une chaîne d'informations en continue, allait bouleverser l'existence d'un père, d'une mère, d'enfants, d'un frère de sang et de frères d'armes, d'amis. Son père, Daniel Botta, engagé dans la vie civile pour le bien de sa Commune et de ses concitoyens, est parmi nous ce soir : nous lui adressons notre plus chaleureux soutien.

Valeureux, le lieutenant-colonel Sébastien Botta l'était assurément, pour ceux qui le connaissaient et pour ceux qui ont découvert son parcours qui force le respect. Engagé à 23 ans dans l'Armée de l'Air, pendant que beaucoup d'autres jeunes à son âge s'adonnent à des frivolités, le lieutenant-colonel Botta gagnait rapidement du galon grâce à une abnégation et un sens du devoir qui forçaient l'admiration de ses camarades. Après avoir réussi avec brio le concours d'entrée à l'École militaire de l'Air de Salon-de-Provence, il se voyait confier les responsabilités de chef du bureau personnel militaire et conseiller chancellerie du commandant de base. Il participait à de nombreuses opérations en tant que chef de détachement avant d'occuper les fonctions de chef de brigade à l'école de l'air de Salon-de-Provence. En 2014, il accédait au grade de commandant. En 2016, il participait à une mission de pacification au Sahara Occidental en tant que casque bleu. Bourreau de travail, il obtenait le concours d'entrée à l'école de guerre en 2018 puis devenait lieutenant-colonel en 2019. Ses supérieurs le désignaient comme chef du personnel de l'état-major du commandant de la défense aérienne où il prenait la responsabilité de la projection des aviateurs en opération extérieures. Marchant dans les pas d'un de ses aïeuls engagés sous les drapeaux pour la défense de la terre de France durant la Grande Guerre, le lieutenant-colonel Botta avait l'amour de la Patrie chevillée au cœur. Il n'aura pas eu la chance, malheureusement, de son arrière-grand-père, survivant des tranchées. Certes, il n'est pas tombé les armes à la main. Mais il est mort pour la France en exerçant la plus noble des missions que l'Histoire a confié à notre pays : assurer l'entente entre les Peuples et la Paix entre les Nations. Depuis le 20 novembre, le lieutenant-colonel Botta repose dans les entrailles de sa terre natale, aux côtés de ses aïeuls, pour l'éternité. Il rejoindra bientôt, sur le Monument aux morts, la longue liste des glorieux fils de Moissac morts pour la France. Ainsi, son engagement sera à jamais gravé dans la mémoire collective des Moissagais.

Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence en son hommage. »

M. Le MAIRE : « Revenons à notre ordre du jour, assez succinct aujourd'hui, puisqu'il est constitué d'une motion concernant une maison de santé pluriprofessionnelle. En effet, il est rare que le conseil municipal de Moissac fasse des sessions extraordinaires, mais on a souhaité le faire aujourd'hui car nous sommes dans une situation de crise sanitaire. Donc c'est un sujet ô combien d'actualité. Cette crise sanitaire appelle à la réaction des pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux ou locaux, face à la pénurie de médecins qui est constatée depuis de nombreuses années sur notre territoire. Nul ne l'ignore, notre territoire souffre du manque de généralistes et de spécialistes.

Gouverner c'est prévoir, dit le dicton. Pourtant alors que les rapports alertant sur la désertification médicale se succédaient, les responsables politiques sont restés inactifs. Ce manque de prévision et d'anticipation nous met aujourd'hui au pied du mur. Les files d'attente devant le local d'un nouveau médecin à Castelsarrasin, rappelant les images d'un pays du Tiers-Monde, l'impossibilité pour un Moissagais d'avoir un médecin traitant, l'absence de pédiatres, les délais d'attente pour un rendez-vous chez un ophtalmologue ou un dentiste, ne sont plus tolérables. L'égalité d'accès au soin sur notre territoire est malheureusement devenue une fiction, et ce, au détriment du bien-être de nos compatriotes. A Moissac, mais aussi à Boudou, à Lizac, à Montesquieu ou encore à Durfort-Lacapelette, le désert médical est devenu une bien triste réalité. La paupérisation croissante qui frappe de plein fouet notre ville rend d'autant plus vulnérable la population face aux maladies et aux épidémies. 28% de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté à Moissac, parmi lesquels des retraités, des mères de famille seules, des jeunes isolés, des ouvriers, des agriculteurs. Ce sont eux qui subissent le plus les conséquences du recul de l'accès aux soins : la mortalité par cancers,

la mortalité précoce sont plus importantes dans notre ville, comme le stipule le contrat de ville 2015-2020, que dans le reste de l'ex Midi-Pyrénées. Je ne veux pas être, nous ne voulons pas être de ces élus qui porteront la responsabilité morale, demain, quand un de ses administrés lui dira : « ma mère est décédée parce qu'elle n'a trouvé personne pour la soigner ». C'est pourquoi, ce soir, nous avons décidé d'organiser un Conseil municipal extraordinaire à la fois pour informer la population, à travers des élus et la presse présente sur le projet de Maison de Santé, mais aussi pour inciter les collectivités compétentes à prendre enfin leurs responsabilités.

Dès notre arrivée, nous avons repris le dossier de la Maison de Santé qui battait dangereusement de l'aile. Nous avons organisé une réunion en Mairie, puis relancé ce projet au niveau de l'intercommunalité avec une réunion dans laquelle il y avait le président de l'intercommunalité et le délégué de l'intercommunalité à la santé. En effet, quand nous sommes arrivés aux affaires en septembre, nous avons constaté que depuis plus de deux ans, des médecins et infirmières portent à bout de bras, sans réel soutien des élus, un beau projet pour notre ville, pour notre territoire. Un projet structurant, qui pourrait voir le jour dans l'un des bâtiments de l'ancien EHPAD pour attirer de nouveaux professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale. Je laisserai les acteurs de la MSP vous exposer leur entreprise dans quelques instants. Après une réunion organisée à notre demande à l'intercommunalité, nous avons pris la décision de financer une étude de préprogrammation, à hauteur de 9 400 euros qui doit présenter le cadre général de l'opération : ses aspects économiques, architecturaux, fonctionnels. Cette étude est indispensable pour donner des repères aux professionnels de santé ainsi que pour fournir les éléments nécessaires à la prise de décision des élus intercommunaux quant à la suite à donner à ce projet. En effet, le maître d'ouvrage devrait être l'Intercommunalité, comme elle le fut pour la MSP de Saint-Nicolas de la Grave. L'intercommunalité a d'ailleurs signé un contrat local de Santé, dans lequel il est explicitement inscrit qu'elle soutiendra une MSP dans un quartier prioritaire de la Ville et Moissac en a deux. Les élus moissagais, et ils ne seront pas les seuls, défendront ce projet à l'Intercommunalité. J'ai confiance dans la communauté de communes Terres des Confluences pour soutenir ce projet indispensable pour notre territoire.

Je profite de cette séance pour demander également à Monsieur Cabrières, directeur de l'hôpital propriétaire des bâtiments de l'ancien EHPAD, de le céder à l'euro symbolique pour qu'il soit occupé par la MSP. En effet, l'hôpital bénéficierait aussi de l'existence de cette MSP qui soulagerait les urgences et qui pourrait travailler en collaboration avec les services de l'établissement hospitalier. Un territoire sans médecin est un territoire voué à la mort. Mobilisons-nous et portons, ensemble, ce projet. C'est cette volonté, cette démarche de territoire qui anime la majorité « retrouvons Moissac » et que le Conseil municipal, espérons-le, exprimera de manière unanime par le vote d'une motion ce soir et à travers cette séance extraordinaire. »

Présentation du projet MSP par les membres de l'association MSP :

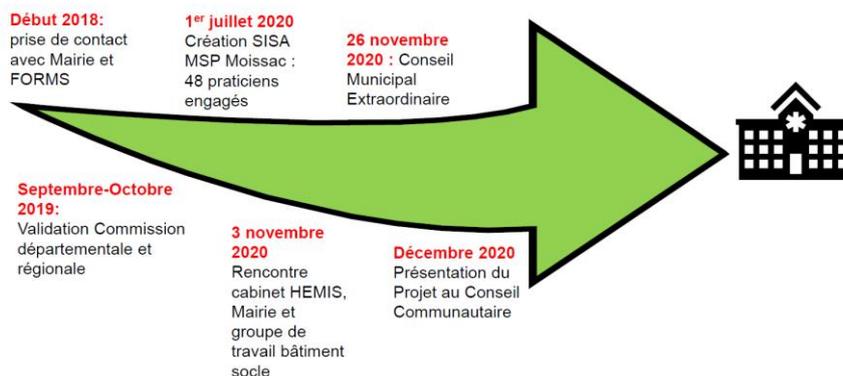
Mme BRIONES : « Dans un premier temps, nous souhaitons remercier Monsieur le Maire pour cette invitation à ce conseil municipal extraordinaire qu'on attend depuis déjà plusieurs mois. Depuis l'élection de Monsieur LOPEZ, nous avons eu de vrais échanges avec la Mairie, avec l'intercommunalité. Et nous, membres de l'association MSP 82, avons enfin l'impression d'être écoutés sur notre projet maison de santé, ainsi que dans la mise en place urgente de ce projet de santé. »

Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisites de MOISSAC



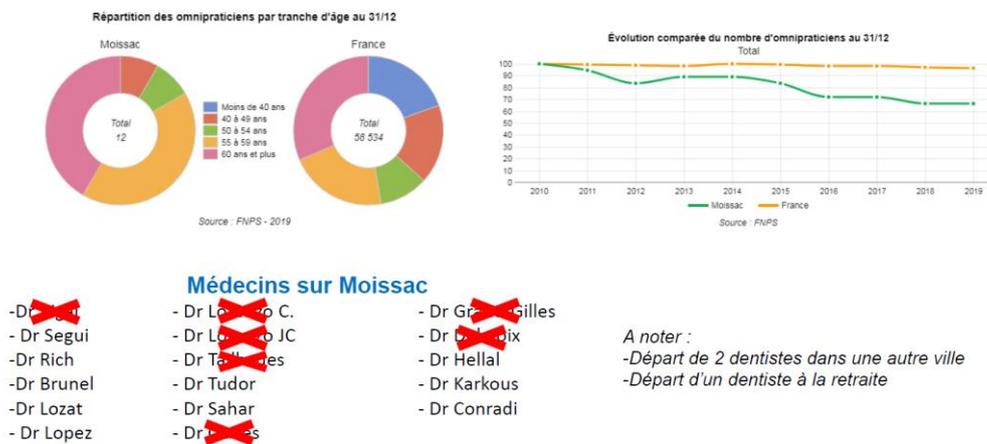
Le 26 novembre 2020

Construction du projet de Maison de Santé



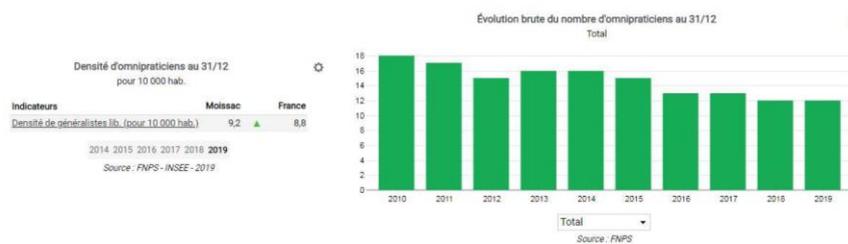
Mme BRIONES : « Je vais reprendre certaines données que M. LOPEZ a déjà évoquées. Notre histoire commence en 2018 avec une prise de contact avec la mairie et la FORMS qui est la fédération Occitanie des maisons de Santé. Nous étions de nombreux professionnels de santé à être présents à cette réunion, le but était de trouver une solution à la pénurie de médecin qui était déjà présente en 2018 avec le départ de médecins généralistes et de médecins spécialistes. A la suite de cette réunion et à force de recherche on a décidé de travailler sur ce projet de maison de santé donc on y a travaillé pendant plusieurs mois. Nous avons alors fait déposer un dossier auprès des autorités compétentes en septembre et octobre 2019, on a eu une validation qui a été faite auprès de la commission départementale et régionale et à l'issue de cette validation qui a été faite de manière unanime par rapport au projet déposé nous avons décidé de créer l'association MSP 82 afin de commencer à exister en tant que maison de santé pluriprofessionnelle. En mars 2020 nous avons été confronté comme tout le monde au COVID 19. Nous avons, en lien avec la mairie pu mettre en place le COSEC à l'initiative du Docteur LOZAT et de l'ensemble des professionnels de santé de la MSP82 afin d'avoir un parcours de soin approprié dans un protocole sanitaire strict. Cette initiative n'aurait jamais pu être mise en place si nous n'avions pas été tous fédérés autour de ce projet de maison de santé. En juillet 2020 nous avons créé notre SISA MSP Moissac qui réunit 48 praticiens engagés ce qui veut dire que nous faisons partie des grosses MSP. L'obligation passée en SISA par rapport à une association au niveau légal c'est la signature d'un contrat ACI qui est l'accord de coopération interprofessionnelle avec l'assurance maladie qui donne lieu à des engagements et notamment beaucoup d'engagements des professionnels de santé et des médecins, notamment l'amplitude horaire, la mise en place de mission d'ordre public. Nous avons comme a dit M. LOPEZ rencontré à l'intercommunalité M. BRIOIS et M. PREVEDELLO afin d'échanger sur notre projet de maison de santé qui jusque-là n'avait pas été écouté. Nous avons par la suite rencontré le cabinet HEMIS grâce à M. LOPEZ et à l'initiative de la mairie, grâce aux financements pour une étude de pré projet afin de pouvoir se projeter au niveau du bâtiment des hortensias de l'ancien EHPAD. Le cabinet HEMIS s'est rendu mercredi dernier sur le site et on attend le dossier qui sera présenté au conseil communautaire et on espère que celui-ci sera validé par l'intercommunalité car il apparait comme vital pour notre bassin de population. Le bâtiment socle, c'est vital pour le fonctionnement d'une maison de santé. Afin de mieux cerner les enjeux de notre Maison de santé et notamment l'intérêt du bâtiment socle nous souhaitons vous exposer quelques données de notre territoire.

Diagnostic territorial- médecin



Tout d'abord le diagnostic territorial par rapport aux médecins ce sont des chiffres qui ont été récupérés sur l'INSEE mais aussi sur Carto santé qui est un organisme officiel géré par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Si on regarde le 1^{er} graphique la répartition des omnipraticiens par tranche d'âge au 31 décembre 2019, c'est un comparatif entre Moissac et la France, ce qui nous intéresse ce sont les tranches en orange et en rose qui correspondent aux médecins âgés de + 55 ans. En moyenne en France nous sommes à 51% et sur Moissac à 80% des médecins généralistes ayant + 55 ans. Si nous prenons l'évolution comparée du nombre de praticiens au 31 décembre 2019, la courbe orange correspond à la France et la verte à Moissac, on voit clairement que nous sommes sous dotés en omnipraticiens. On reprend la liste des médecins sur Moissac aussi bien généralistes que spécialistes, et quand on regarde cette liste nous avons l'impression que Moissac est plutôt bien dotée en médecins, le souci étant que plusieurs généralistes vont partir à la retraite. Tous ces médecins vont partir en 2021 ou 2022 et il est à noter que plusieurs chirurgiens-dentistes vont également soit partir à la retraite soit exercer dans un autre lieu.

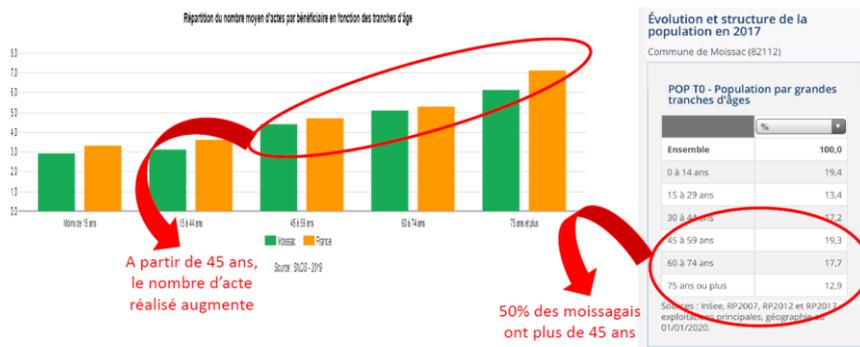
Diagnostic territorial - médecin



Densité de généralistes libéraux va fortement diminuer au cours des 2 prochaines années

Sur le diagnostic territorial des médecins, si l'on regarde la densité d'omnipraticiens au 31 décembre cela correspond au nombre de médecins généralistes pour 10000 habitants. Sur Moissac nous sommes à 9.2 alors qu'en France on est à 8.8. Le chiffre semble donc positif mais si l'on observe l'évolution brute du nombre d'omnipraticiens sur les 10 dernières années on voit clairement qu'il y a une baisse du nombre de médecins généralistes. Ce qu'il faut bien penser c'est que cette densité, ce chiffre-là reste positif si l'on ne tient pas compte du diaporama précédent où l'on a beaucoup de généralistes qui vont partir à la retraite, on va donc se retrouver dans une zone sous dotée.

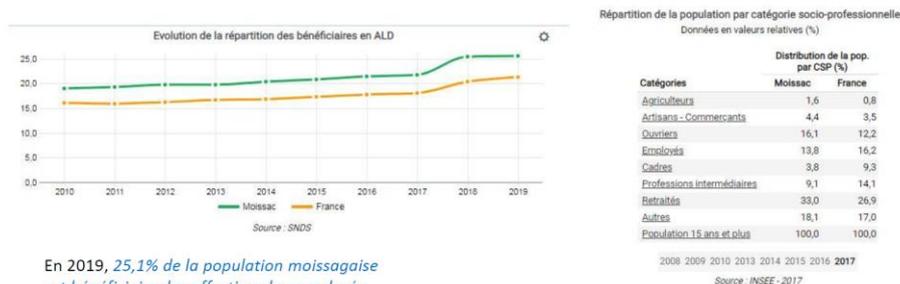
Diagnostic territorial - Population



Concernant le diagnostic territorial de la population, il y a un recensement qui a été effectué et un pourcentage a été établi en fonction des tranches d'âge, on voit clairement que sur le tableau à droite il y a plus de 50% des Moissagais qui ont plus de 45 ans. Si l'on prend la répartition du nombre moyen d'acte par bénéficiaire en fonction des tranches d'âge, on voit que c'est à partir de cette tranche d'âge que le nombre d'acte augmente. On se retrouve donc avec une population vieillissante et qui va devoir consulter plus.

En ce qui concerne l'état de santé de la population on peut l'évaluer grâce aux affections longue durée.

Diagnostic territorial - Population



La distribution au sein des différentes catégories socio-professionnelles démontrent un niveau de vie plus bas que la moyenne nationale.

Si on regarde le 1^{er} graphique, la France apparait toujours en orange et Moissac en vert, on a 25.1% de bénéficiaires en ALD contre 21% au niveau national d'où l'intérêt majeur d'une prise en charge pluridisciplinaire. Enfin la répartition par catégorie socio professionnelle montre clairement que sur Moissac nous sommes avec des CSP qui sont sur des niveaux de vie les plus bas par rapport au niveau national.

Objectifs de la Maison de Santé de Moissac

- **Attirer des médecins** afin de pallier aux départs à la retraite des généralistes dans les années 2021-2022 et faciliter l'accès à un médecin traitant,
- **Travailler en exercice coordonné** grâce à notre logiciel de coordination WEDA
- **Améliorer la prise en charge des soins non programmés**
- Proposer un **bâtiment socle** dans une zone QPV (subventions et aides à l'installation)
- Travailler en **collaboration avec notre hôpital** local afin de mieux coordonner nos actions de prévention, améliorer l'accès aux soins et assurer un meilleur suivi de nos patients

Objectifs de la Maison de Santé de Moissac

- Travailler en collaboration avec les villes voisines dans une **organisation CPTS** (communauté professionnelle territoriale de santé) : Plan « ma santé 2022 ».
- **Participer de manière active au Plan Régional de Santé**
- **Le Conseil Territorial de santé du Tarn-et-Garonne s'est lancé plusieurs missions :**
 - Parcours cancer : dépistage précoce, observance des chimiothérapies orales... +++DEPISTAGE TARDIF COVID+++
 - Parcours vieillissement : favoriser la concertation pour la prise en charge des situations complexes chez les personnes âgées ainsi que le dépistage de la fragilité +++PERIODE COVID+++
 - Parcours handicap : améliorer la coordination entre la psychiatrie et le secteur médico-social
 - Parcours santé mentale : renforcer le dispositif d'accès aux soins précoces +++DEPRESSION COVID+++
 - Parcours santé jeune : soutenir la parentalité et faciliter l'insertion des adolescents dans le monde adulte.
- **Rendre notre ville attractive**

Les objectifs de la maison de santé de Moissac sont d'attirer les médecins afin de pallier aux départs à la retraite des généralistes dans les années 2021-2022 et faciliter l'accès à un médecin traitant, de travailler en exercice coordonné grâce à un logiciel de coordination que nous avons déjà choisi qui s'appelle WEDA, d'améliorer la prise en charge des soins non programmés, de proposer un bâtiment socle dans une zone QPV qui donne lieu à des subventions et des aides à l'installation. Nous avons la chance ou la malchance que Moissac ait deux zones QPV et donc nous avons le droit à des subventions supplémentaires que cela soit au niveau national ou même au niveau européen.

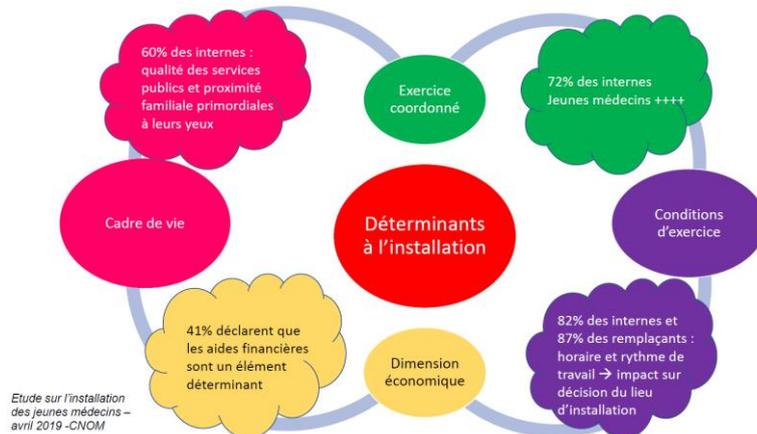
Travailler en collaboration avec notre hôpital local afin de mieux coordonner nos actions de prévention, améliorer l'accès aux soins et assurer un meilleur suivi de nos patients, travailler en collaboration avec les villes voisines dans une organisation CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) qui est déjà réfléchi et qui est une exigence du Plan santé 2022. Participer de manière active au plan régional santé d'Occitanie. En Occitanie nous avons 13 conseils territoriaux de santé et dans le Tarn et Garonne nous nous sommes lancées plusieurs missions, le parcours cancer avec un dépistage précoce, observance des chimiothérapies orales. Il y a eu un état des lieux avec le COVID et un dépistage tardif au niveau des cas de cancer ce qui va nous confronter à des patients avancés dans le cancer. Un radiologue s'est installé en centre-ville de Moissac et est prêt à travailler en collaboration avec les professionnels de la santé et la maison de santé.

Le parcours vieillissement c'est-à-dire favoriser la concertation pour la prise en charge des situations complexes chez les personnes âgées ainsi que le dépistage de la fragilité qui est d'autant plus vrai avec la période COVID puisque les personnes âgées qui étaient à domicile et avaient droit au kiné, n'y ont plus accès. Des chutes ont eu lieu. Certains ont beaucoup perdu en autonomie et on va se retrouver confronté à une population âgée et ayant besoin de soin et de plus avec une fragilité majorée.

Le parcours handicap, améliorer la coordination entre la psychiatrie et le secteur médico-social.

Le parcours santé mental renforcé et le dispositif d'accès aux soins précoce. Il y a beaucoup plus de dépression qui ont été déclenchées avec le COVID, l'avantage du bâtiment socle que nous envisageons est qu'il y aura une présence du CMP, il y aura également un psychologue, un psychothérapeute. Cela permet un réel parcours de soins coordonnés.

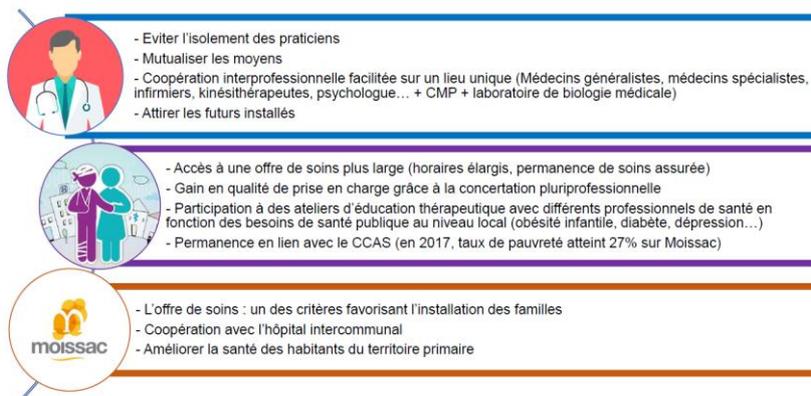
Le parcours santé jeune avec le soutien de la parentalité et pour favoriser l'insertion des ados dans le monde adulte.



Il nous semble important aussi de relever que la maison de santé de Moissac pourrait rendre notre ville attractive en donnant un aspect moderne à la médecine.

Comme vous avez pu le comprendre, nous devons recruter de nouveaux médecins. Une étude a été effectuée par le conseil national de l'ordre des médecins en avril 2019 auprès des jeunes médecins afin de comprendre les facteurs qui déclencheront leur installation : un exercice coordonné, les conditions d'exercice, la dimension économique et le cadre de vie. Concernant l'exercice coordonné, 72% des internes plébiscitent cet exercice coordonné notamment les jeunes médecins. Ils ne veulent plus être le seul responsable de la santé des patients. Ils sont habitués notamment à l'hôpital à la prise en charge pluridisciplinaire et c'est ce qu'ils recherchent en médecine de ville. Pour les conditions d'exercice 82% des internes et 87% des remplaçants souhaitent avoir des horaires et rythmes de travail réguliers, ne pas favoriser sa vie professionnelle par rapport à sa vie personnelle, avoir un réel équilibre. Pour la dimension économique, 41% déclarent que les aides financières sont un élément déterminant dans leur installation et enfin le cadre de vie, 60% des internes plébiscitent la qualité des services publics et notamment la proximité familiale qui leur semble primordiale et également l'emploi du conjoint.

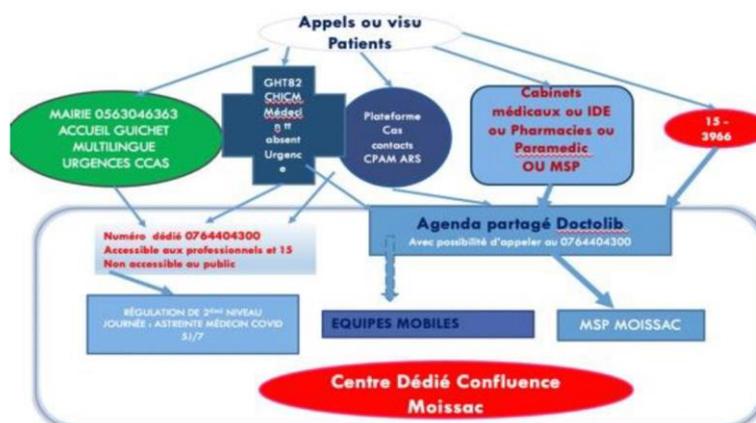
Pourquoi un bâtiment socle?



Pourquoi un bâtiment socle ? Du point de vue des soignants c'est pour éviter l'isolement des praticiens, pour mutualiser les moyens. Le but d'une maison de santé c'est de pouvoir travailler en coopération pluriprofessionnelle. A l'heure actuelle nous faisons avec les moyens qu'on nous a donné mais cela n'est pas suffisant. Nous n'arrivons pas à bien collaborer et on se dit que sur un lieu unique nous aurons tous les professionnels de santé sur le site ou en tout cas une grande majorité, nous pourrions avoir un parcours de soin cohérent pour le patient. Il y aura la présence de médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmiers, kiné, psychologues, pédicures, podologues, le CMP, le laboratoire de biologie médicale souhaiterait également s'y installer et cela permettrait aussi d'attirer les futurs installés qui sont en recherche de structures modernes. Du point de vue des patients cela leur permet l'accès à une offre de soin plus large. En effet, nous avons signé un contrat ACI avec l'assurance maladie ce qui donne des obligations et notamment l'obligation d'horaires élargis, la permanence des soins assurés, si mon médecin est parti en vacances je n'ai pas de médecin remplaçant, cela n'existera pas dans une maison de santé. Cela va permettre de gagner en qualité de prise en charge grâce à la concertation pluriprofessionnelle, ils vont participer à des ateliers d'éducation thérapeutiques avec différents professionnels de santé en fonction des besoins de santé publique au niveau

local. Nous avons également mis en œuvre en octobre un centre de vaccination, la difficulté étant que nous n'avons pas de local, nous sommes donc toujours en train de solliciter la mairie, c'est compliqué pour nous de mener ce genre d'action s'il faut à chaque fois que nous sollicitons un lieu, cela nous demande un travail administratif et nous avons déjà notre travail de santé. Ce travail administratif est donc un surplus de travail et cela ne donne pas forcément envie, le fait d'avoir un bâtiment nous permettra d'engager ces missions beaucoup plus facilement. Nous avons également mis en place le centre de dépistage antigénique. Et enfin nous pourrions proposer des permanences en lien avec le CCAS comme l'a dit M. LOPEZ tout à l'heure, nous avons un taux de pauvreté de 28% sur Moissac. Enfin l'avantage pour Moissac et les autorités c'est d'avoir une offre de soins qui attire l'installation des familles, elles cherchent des endroits où elles peuvent s'installer et où elles n'auront pas de difficulté à trouver un médecin traitant notamment pour leurs enfants. Pouvoir donner un nouveau souffle avec la coopération de l'hôpital intercommunal, nous avons déjà commencé à échanger longuement avec M. CABRIERES nous sommes capables de mettre en place des actions et enfin cela permettrait d'améliorer la santé des habitants de notre territoire primaire. Ce n'est pas que Moissac qui est concerné, c'est Durfort, Boudou, Lizac, Montesquieu. On ne s'occupe pas que des Moissagais on s'occupe de notre territoire d'intervention primaire, on se donne davantage de travail et c'est vraiment pour œuvrer pour la santé. Je vais maintenant laisser la parole à M. LOZAT pour vous faire un point rapide sur le centre COVID. »

Action menée par la MSP: mise en place du Centre dédié COVID-19



Dr LOZAT : « Bravo Mélanie et merci pour cette présentation très claire qui répond déjà à beaucoup de vos questions. Pour compléter le tableau : pourquoi cette maison de santé a montré son utilité, et pourquoi nous estimons qu'il faut vraiment un lieu socle et un lieu unique, c'est que nous avons une chance unique du département c'est que dans nos discussions avec l'ARS, nous avons constaté que nous sommes 50 professionnels, nous étions 80 lors de l'opération COSEC/ COVID qui a débuté le 16 mars et ouvert le 20 mars et qui était le 1er projet en Occitanie (le 2eme après Colomiers) et pour le coup nous avons été un projet pilote au niveau de l'ARS puisque le cahier des charges de l'ARS avait été calé sur le travail que nous avons effectué, cela va jusqu'aux fiches de poste et fiches d'accueil. Concrètement qu'est-ce que c'est que mettre en place une maison de santé auprès de la population ? Cela veut dire que l'on va au-delà du travail usuel des soins sur des situations familiales, là on s'étend, on s'intéresse au bassin de la population c'est-à-dire Durfort, Montesquieu, ça remonte jusqu'à Lauzerte, nous sommes intervenus à Lauzerte, à Lafrançaise mais pour se concentrer sur Moissac c'est 20 000 habitants minimum qui s'incluent dans une CPTS plus large qui est d'ores et déjà à l'état. Nous n'avons pas eu le temps de s'en occuper vous imaginez bien qu'on essaye de faire les choses les unes après les autres, la priorité est le bâtiment socle. Le bassin qui représente 52 000 habitants inclut Castelsarrasin, Moissac, Lafrançaise et remonte jusqu'au nord du département c'est-à-dire Lauzerte. Quelques mots sur l'action menée, au départ l'organigramme était le suivant, je vais détailler en montrant que vous avez des patients dans un établissement de milieu social à l'hôpital ou aux urgences, un SDF ou un travailleur précaire, on le reçoit et on ne sait pas où l'orienter. L'objectif de ce dispositif c'est que tout le monde sait que nous avons un numéro dédié, là en l'occurrence pour l'opération centre COVID c'est un numéro dédié que vous voyez apparaître pour les professionnels uniquement. Il n'est pas accessible au public en direct pour éviter de monopoliser le système, ne pas se retrouver comme on a vu pour le COVID avec tout le monde qui appelle le 15. Il y a aussi un agenda partagé pour les professionnels permettant de prendre les rdv directement en ligne sans passer par un secrétariat, cela évite de l'attente au téléphone et

on peut tout planifier. Derrière cela il y a des équipes mobiles, des infirmières, l'ensemble des 18 infirmières, une vingtaine d'infirmières du territoire qui participent à ce centre et permettent de suivre des patients sortant de l'hôpital dont les malades du COVID. Nous n'avons pas vécu une vague aussi importante heureusement que celle qui a été en région lyonnaise, parisienne ou dans l'est et donc actuellement si on prend la diapositive suivante vous avez sur Twitter un tweet le mardi et le vendredi faisant l'état des lieux de la maladie COVID. Comme vous pouvez le constater on a actuellement 75 personnes hospitalisées et toujours une quinzaine de personnes en réanimation sur les 22 lits disponibles. Je le rappelle, il n'y a pas de lit de réanimation à l'hôpital de Moissac. La bonne nouvelle c'est que depuis le 15 novembre on a une baisse du nombre de nouveaux cas et sur l'unique test effectué PCR un test traditionnel jusqu'au 15/11, on était à peu près à 18% de taux positif c'est-à-dire 1 sur 5 et encore plus chez les moins de 45 ans et on a une baisse on a un taux qui est tombé à 10% de positifs parmi les tests effectués. »

ÉPIDÉMIE Des indicateurs encourageants mais élevés

Pour la première fois depuis cet été, les principaux indicateurs de surveillance épidémiologique Covid-19 s'orientent à la baisse à partir de mi-novembre en Occitanie. Les ressourçages soins hospitaliers commencent également à diminuer, mais la mortalité reste néanmoins forte pour les décès survenus à l'hôpital et en EHPAD. À l'hôpital, près de 700 lits restent mobilisés dans les services de soins critiques en Occitanie : occupés à 53% ces derniers jours, ils accueillent désormais moins de patients Covid, ce qui favorise la poursuite des interventions prioritaires qui ne pouvaient être reportées. L'amélioration sera plus lente dans de nombreux EHPAD qui sont toujours confrontés à une situation difficile actuellement. Un appui aux équipes de ces établissements est déployé en lien avec Pôle Emploi et la plateforme « Renfort RH » (renfort.rh.occitanie@sous.fr).

Ces premiers indicateurs encourageants témoignent des effets du (re)confinement et de notre mobilisation collective pour freiner la circulation du virus. Malgré cette tendance, notre vigilance ne doit pas se relâcher dans l'application des mesures barrières. C'est l'enjeu crucial de cette période de fin d'année.

HÔPITAL Évolution des hospitalisations

Au 24/11/2020 :

- 1 884 hospitalisations en cours (-147 en 4j) dont 330 en réanimation (-36)
- 1 579 décès à l'hôpital (+99)

SUIVI DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE PAR DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT	HOSPITALISATIONS EN COURS (ACTUELLEMENT)	DONT RÉANIMATION	TOTAL DÉCÈS (sur établissements de soins de soins)
Ariège (09)	44	4	15
Aude (11)	87	8	104
Aveyron (12)	110	9	96
Gard (30)	324	59	252
Haute-Garonne (31)	357	80	266
Gers (32)	41	5	48
Hérault (34)	338	84	581
Lot (46)	43	6	37
Lozère (48)	45	4	34
Hauts-Pyrénées (65)	182	12	78
Pyrénées-Orientales (66)	105	22	106
Tarn (81)	134	23	94
Tarn-et-Garonne (82)	74	14	68
OCCITANIE	1884	330	1579

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE Des services pour prendre soin de sa santé mentale

La crise sanitaire et le confinement ont un impact sur notre vie quotidienne, notre santé physique et mentale. Dès le mois de mars, des dispositifs de soutien psychologique ont été déployés pour accompagner le grand public, mais aussi soutenir les professionnels face à ces difficultés. La plateforme d'écoute nationale 0800 130 000 est ouverte 7j/7 et 24h/24. En Occitanie, le dispositif de soutien régional financé par l'ARS et porté par le CHU de Toulouse (CUMPS) propose aussi une écoute et des conseils pour les soignants et pour le grand public au 05 34 3933 47 (9h-19h).

EN PRATIQUE Qui contacter ?

Retrouvez les numéros d'appel des dispositifs de soutien psychologique dédiés sur le site de Santé Publique France et sur le site de l'ARS Occitanie (pour les professionnels ou pour le grand public).

Etat des lieux du COVID-19

	France	OCCITANIE	Tarn-et-Garonne
Nouveaux Cas	16282	1513 (J-3)	5 (J-3)
Taux de réanimation (nombre patients atteints de la COVID)	81,8%	66,7%	
Patients en réanimation	4148	330	14
R. effectif	0,65	0,64	
Taux d'incidence (nombre de nouveaux cas atteints de la COVID-19/100 000 habitants)	151,1		145,1
Taux de positivité	13%		13%
Cas positifs prélevés avec résultats au 23/11/2020	1513		5
Taux de guérison			Sur 378 hospitalisations : 82% retour à domicile et 18% décès

M. Le MAIRE : « Si vous pouviez dire pour l'Occitanie pour France 3 ça peut les intéresser. »

Dr LOZAT : « Oui pour l'Occitanie, les chiffres de Mardi qui sont publiés dans la Dépêche, montrent 1900 hospitalisations en cours, on note une baisse de 150 personnes. 330 personnes en réanimation donc une baisse de 10, il y en a 36 en tout, 2 pour le département en moins. Un chiffre important est celui du taux de guérison, sur 368 hospitalisations depuis le début de la crise le 15/03 pour raison COVID confirmé c'est-à-dire via un test ou par un scanner covid, hospitalisés pour certains à Moissac, mais la plupart à Montauban, nous avons 18% de décès, chiffre qui est strictement le même depuis le 1^{er} septembre c'est-à-dire que 1 patient sur 5 qui rentre décède à l'hôpital. La cause principale étant la comorbidité et ce sont des personnes qui ont plus de 69 ans. 90% de ceux qui décèdent ont plus de 68 ans, c'est la médiane. Le taux d'incidence

n'a pas beaucoup d'importance, cela dépend du nombre de test effectué, ce qui est intéressant c'est le R0, c'est un terme technique mais globalement cela veut dire qu'en avril on était à 3 c'est-à-dire qu'une personne contaminait 3 personnes, c'était dû au fait que nous n'avions pas du tout de protection à l'époque. Aujourd'hui au 1^{er} septembre, une personne contaminait 1.5 personne soit un R effectif à 0.75 donc nous sommes dans une phase décroissante. Lorsque nous sommes en dessous de 1 on ne contamine plus et l'épidémie régresse. Pour éviter que cela ne recommence, évidemment nous avons mis en place un centre de dépistage avec des test antigéniques qui amèneraient un résultat en 20 mn chez les patients de tous âges s'ils ont des symptômes et si ces symptômes sont présents depuis 4 jours. Nous avons un taux de sensibilité de plus de 84%. Il est même possible de le faire dans la gorge pour les enfants c'est validé par les hautes autorités de santé et les équipes d'infirmières, médecins, pharmaciens qui vont participer à ce centre et qui y participent déjà vont permettre d'anticiper puisque les équipes sont formées quand il faudra vacciner. L'avantage que nous avons par rapport aux autres territoires c'est que nous sommes tous d'accord (pharmaciens, infirmiers, médecins y compris ceux qui ne sont pas sur le site du groupe médical Pasteur), tout le monde travaille ensemble, il y a une astreinte médecin COVID pour les résultats positifs qui reviennent mais n'ont pas de médecins traitants, on anticipe les mois de décembre, janvier, février, mars, nous allons essayer de s'y tenir, nous ne sommes pas beaucoup sur les astreintes pour l'instant puisque parallèlement sur Castelsarrasin il y a 4 médecins qui partent à la retraite en décembre et Moissac nous avons un de nos associés qui est en arrêt maladie pour raison COVID et une autre collaboratrice en burn out COVID. Voilà le point sur les ressources humaines, ce n'est pas réjouissant. Je vous remercie. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions si M. le Maire le permet. »

Mme CAVALIE : « Merci pour cette présentation. Vous avez annoncé un certain nombre de départ à la retraite d'ici les deux prochaines années, c'est très surprenant tous ces départs que vous annoncez. Vous indiquez que vous allez devoir pallier à ces manques qu'il y aura ces deux prochaines années, donc je voudrais savoir si vous aviez le nombre de médecin qui vous ont contacté pour participer à ce projet ? »

Dr BRUNEL : « Dès que le projet MSP a été acté et connu par différents réseaux on a eu des appels, pas beaucoup mais quelques-uns qui étaient assez encourageants. J'ai dû annoncer que nous n'avions pas de réels bâtiments, que nous étions en multisite, que nous au groupe médical nous avons créé un bureau supplémentaire et que donc dans un premier temps c'était un peu à la bonne franquette. On nous a remercié et on nous a dit qu'on nous recontactera éventuellement plus tard car ce que les jeunes recherchent c'est la proximité, tous ensemble dans un bâtiment socle, cela nous a été dit à plusieurs reprises. C'était des débuts encourageants dès que le mot MSP a été prononcé mais la suite est un peu plus compliquée. »

Dr LOZAT : « Pour compléter ce point, au centre pasteur nous avons 5 médecins, dont un en arrêt maladie, j'espère qu'il va reprendre à mi-temps d'ici la fin de l'année, et nous avons deux collaboratrices et maintenant une seule car l'autre est en arrêt maladie. Nous avons aussi Flora LOPEZ qui est sur le territoire, le Dr LORENZO et son épouse, le Dr TAILHADES va partir en retraite en février. Nous avons également deux internes potentiels à partir du mois de mai, un interne est déjà présent actuellement pour son stage avec le Dr BRUNEL, le Dr RIGAL moi-même et le Dr RICH. Nous avons d'ailleurs de bons internes et des médecins très motivés qui veulent faire un investissement en tant que médecin de famille à la campagne et l'absence de bâtiment et l'absence de dynamique au niveau des collectivités territoriales partenaires ont découragé beaucoup de candidats d'autant plus que d'autres projets bien structurés se montaient ailleurs y compris à St Nicolas de la Grave. »

Mme HEMMAMI : « Merci pour cette présentation complète et très intéressante. J'ai noté deux ou trois choses par rapport à cette présentation, sur le constat tout d'abord, effectivement on se retrouve avec des chiffres qui sont compliqués sur notre territoire par rapport au niveau national. J'ai une interrogation, comment cela se passe-t-il sur d'autres territoires ruraux, nous avons des chiffres au niveau national ce qui donne une bonne indication, j'aurai peut-être aimé et peut-être d'autres aussi avoir des comparatifs par rapport à d'autres territoires ruraux et en plus j'ai noté la volonté et le dynamisme que vous aviez car on voit un certain nombre de médecins, d'infirmières ou de spécialistes qui souhaitent venir. Vous avez parlé de cohérence de territoire, sur cette intercommunalité, il y a un travail qui a débuté sur un centre de santé Castelsarrasin, St Porquier, Labastide, comment envisagez-vous le travail en complément, en collaboration j'imagine ? Je pense que les deux sont possibles, comment envisagez-vous cet avenir proche ? »

Dr LOZAT : « Deux points pour ceux qui l'ignorent, il y a un centre de santé qui est monté dans le 82 sur Castelsarrasin, l'ARS Occitanie a fait une demande d'embauche pour un médecin il y a déjà deux ans et demi, ce poste a été pourvu il y a moins de trois mois. Un médecin de Toulouse, va faire 35h, nous travaillons en étroite collaboration grâce malheureusement à cette vague COVID avec les infirmières de Castelsarrasin, avec le laboratoire aussi, nous avons créé une vraie symbiose. Nous même soignants de santé nous pouvons embaucher des salariés, des assistants médicaux, des infirmiers pratiques avancées, etc. C'est un dispositif fléché pour les maisons de santé nous pourrions aussi avoir des médecins adjoints ou collaborateurs. Un de nos internes qui fait sa thèse avait le souhait d'éventuellement venir grâce au contrat de collaboration, il s'était engagé avec l'ARS Occitanie pour trois ans sur le Tarn et Garonne et dans un quartier QPV ou au moins une zone déficitaire. Sur le Tarn et Garonne il n'y a pas tant de zone déficitaire que ça, on a la chance d'avoir le QPV nous ne sommes pas une ZIP, il y a un travail à faire au niveau fiscal car les jeunes médecins disent aussi qu'il faut qu'il y ait également une incitation fiscale pour l'installation. Malheureusement cela joue aussi. Castelsarrasin est en ZIP, s'il s'y installe il ne paye pas d'impôts pendant cinq ans. Ça attire un peu. Il faut une petite cohérence entre la communauté de communes et les collectivités territoriales. Moi je veux bien qu'il y ait trois médecins de Castelsarrasin qui vont dans les centres de santé dont vous parlez, ils sont retraités, ils ont 65 ans et ils vont exercer une semaine chacun sur ces trois centres, c'est très bien pour la population mais imaginez la réaction des Castelsarrasinois qui sont 6 000 sans médecin traitant, je ne pourrai pas et je ne ferai pas ce genre de choses. »

M. Le MAIRE : « Votre exposé est limpide visiblement et percutant, en tout cas il a au moins séduit les élus de la majorité « Retrouvons Moissac » ce qui est bon signe pour l'adoption de la motion. S'il n'y a pas d'autres questions je vais demander aux intervenants de regagner leur place. Je vous remercie pour tous ces éclaircissements, bien sûr vous avez compris que la position de la municipalité est d'impulser le projet, d'inciter la collectivité Terres des confluences à se l'approprier donc nous avons financé cette phase de préprogrammation, nous n'étions pas contraints de le faire, c'était une volonté de la commune de Moissac pour signifier à nos collègues de l'intercommunalité que nous avons besoin de ce projet structurant à Moissac mais ce n'est pas un projet Moissago-Moissagais c'est un projet qui a vocation à intégrer un territoire primaire, comme il a été dit, de quatre autres villages, il est là pour bénéficier à tout le monde. L'idéal du calendrier aurait été, mais il y a eu du retard par rapport au COVID, que le projet de préprogrammation soit présenté au conseil communautaire du 16/12, si ce n'est pas le cas par rapport à la remise de l'étude de cabinet qui a été mandaté, nous ferons le nécessaire, moi en bureau communautaire pour qu'il soit présenté au premier conseil communautaire du 1^{er} trimestre 2021. Dominique BRIOIS m'a assuré que ce projet est intéressant donc je pense qu'il ira jusqu'au bout et s'il va jusqu'au bout il y aura un vote qui s'inscrira au budget et ensuite à l'intercommunalité de prendre à sa charge le reste c'est-à-dire la seconde phase qui concerne une étude destinée aux maîtres d'œuvres et la troisième tranche qui concerne la recherche d'un maître d'œuvre. Après j'écrirai dès demain au directeur de l'hôpital pour qu'il cède pour l'euro symbolique ce bâtiment car c'est pour l'intérêt général et en même temps cela arrangera l'hôpital qui a sur les bras un bâtiment dont il ne sait trop quoi faire. Etant président du conseil de surveillance et avec Daniel BOTTA présent dans la salle je pense que nous parlerons d'une voix unanime puisqu'en tant que président et vice-président du conseil de surveillance on peut donner notre avis sur la cession du bâtiment appartenant à l'hôpital donc je demanderai aussi que cela soit inscrit au prochain conseil de surveillance de l'hôpital car quand on enclenche une procédure. Si on commence à souffler, faire une pause, on a du mal à repartir, battons le fer tant qu'il est chaud. Voilà la position de la commune qui est une position offensive, affirmée, j'irai jusqu'au bout dans ce projet, nous irons nous les 14 élus communautaires et l'ensemble des élus de la liste « Retrouvons Moissac » jusqu'au bout dans ce projet. Je pense que les élus du groupe TEMS devraient s'y associer et l'ensemble des communes de l'intercommunalité devrait logiquement suivre car la santé est une priorité pour attirer les familles et pour le bien de nos administrés. On ne fait pas l'attractivité du territoire qu'en créant des loisirs secondaires comme un centre aquatique, on crée d'abord l'attractivité d'un territoire par des besoins premiers à savoir des maisons de santé. Je vais céder la parole à Daniele SCHATTEL déléguée à la santé, qui va faire la lecture de la motion que nous avons rédigé et si elle est votée, elle sera adressée au président Dominique BRIOIS de Terres des Confluences. »

MOTION

01 – 26 novembre 2020

1. Pour un soutien de l'intercommunalité « Terres des Confluences » à la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Moissac

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame SCHATTEL.

La ville de Moissac et l'ensemble du territoire intercommunal font face à une carence en médecins généralistes doublée d'une démographie médicale caractérisée par un âge avancé.

Concomitamment, la population de la communauté de communes « Terres des Confluences » est en progression constante tout en connaissant un vieillissement notable consécutif au « papy-boom ». L'âge moyen des habitants de l'intercommunalité passerait de 41.5 ans en 2010 à 44.1 ans en 2030. La part des 75 ans et plus dans les villes de Moissac et de Castelsarrasin est plus élevée que sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

La sociologie du territoire se singularise par un taux de pauvreté important : la ville de Moissac compte deux quartiers prioritaires de la Ville avec une forte proportion de bénéficiaires de la CMUc. En 2013, 11% de la population de moins de 65 ans vivant sur le territoire intercommunal bénéficiait de la CMUc. Ces quartiers font face à un taux de mortalité prématuré plus important, à l'instar de celui lié au cancer, à l'alcool et au diabète.

Les carences en médecin généraliste, tel qu'en atteste le récent épisode des 500 patients attendant en file indienne pour s'inscrire auprès du nouveau cabinet médical à Castelsarrasin, pèsent sur la santé des habitants ainsi que sur l'attractivité d'un territoire au sein duquel il est presque impossible de trouver un docteur référent. Un diagnostic de santé a démontré une sous-dotation ou des carences à venir concernant les généralistes, les dentistes, les orthophonistes, les ophtalmologues... Pour pallier cette évolution inquiétante, un groupe de professionnels de santé a créé un projet de maison de santé pluriprofessionnelle, validé par l'Agence Régionale de Santé, qui irriguerait une partie importante du territoire intercommunal. Ainsi, la MSP couvrirait une patientèle de près de 16 000 habitants répartis entre les communes de Moissac, Boudou, Lizac, Montesquieu et Durfort-Lacapelette. Un territoire secondaire intégrerait d'autres communes à l'instar de Castelsarrasin et de Saint-Nicolas de la Grave.

Connaissant une dynamique certaine auprès de la communauté médicale, le projet associe de nouveaux acteurs. Ainsi, plus qu'une Maison de Santé, le projet pluriprofessionnel est devenu un pôle « ressource santé » qui se composerait d'un pôle médecine, un pôle médico-social ainsi qu'un pôle laboratoire. Une telle structure engendrerait un mouvement d'attractivité pour de nouveaux médecins mais aussi pour des étudiants en médecine. L'implantation de la MSP en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) permettrait de déployer des incitations à destination des nouveaux médecins.

Actrice de premier plan sur les questions relatives à la Santé, l'intercommunalité « Terres des Confluences » a cosigné avec l'ARS le Contrat Local de Santé (CLS) chargé de mettre en œuvre les actions de santé avec les différents partenaires. Dans ce cadre, le projet de MSP de Moissac répond aux actions du CLS signé par « Terres des Confluences. » Le soutien de la collectivité intercommunale est nécessaire pour l'aboutissement de ce projet indispensable à notre territoire.

Dès lors,

Considérant que le territoire connaît une carence en médecins qui nuit au bien-être de la population et à son attractivité ;

Considérant la volonté du Conseil municipal de Moissac de lutter contre la désertification médicale ;

Considérant que « Terres des Confluences » fait partie des intercommunalités les plus pauvres de France et que la paupérisation aggrave les risques liés à la santé ;

Considérant que « Terres des Confluences » a érigé comme projet structurant l'accompagnement à l'installation d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la Ville (à savoir soit le centre-ville de Moissac soit le quartier du Sarlac qui sont les uniques secteurs du territoire intercommunal classés en Quartier Prioritaire de la Ville) ;

Considérant que l'intercommunalité a porté un projet de MSP à Saint-Nicolas-de-la-Grave et a créé un poste de coordinateur de santé pour animer sa politique de Santé et aider à l'implantation de structures sanitaires ;

Les élus réunis ce jour :

Demandent à l'intercommunalité « Terres des Confluences » d'inscrire le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle dans son Plan Pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2026,

Souhaitent que l'intercommunalité « Terres des Confluences » donne la priorité aux problématiques liées à la Santé dont dépendent la qualité de vie de nos concitoyens mais aussi l'attractivité de notre territoire.

Interventions des conseillers municipaux :

M. BOUSQUET : « Une fois n'est pas coutume je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette soirée exclusivement sur le thème de la santé, parce que nous pensons effectivement que les questions autour de la santé sont prioritaires et fondamentales. Je voulais remercier les professionnels de santé pour ces longs mois de préparation à ce projet et pour leur présence lors des combats contre la maladie. Je pense que pour résoudre ces questions majeures sur notre territoire nous avons besoin de l'implication de l'ensemble des professionnels et nous avons besoin que les professionnels prennent même en charge l'avenir du territoire de ce point de vue-là. Si la question se pose de savoir si nous sommes favorables ou pas à la création d'une maison de santé ? Nous sommes bien sûr favorables à la maison de santé et nous sommes bien sûr favorable à ce que les professionnels soient force de proposition et soient une force motrice pour ce qui est de l'avenir de notre territoire. En revanche nous sommes moins persuadés des attendus de la motion que vous souhaitez faire voter. Je pense que vous avez l'idée de faire une motion qui ressemble trop à un referendum : est-ce que vous êtes pour ou contre la maison de santé ? Oui nous sommes pour la maison de santé mais la question que vous posez n'est pas celle-là, la question à laquelle vous nous demandez de répondre c'est précisément et je vais la relire : « Nous demandons à l'intercommunalité Terres de Confluences d'inscrire la maison de santé pluriprofessionnelle dans son plan pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2022. » De ce point de vue-là, il y a un problème, nous sommes bien entendu favorables à faire de la communication sur ces questions-là et l'organisation d'un conseil municipal extraordinaire en est l'occasion, que c'est l'occasion aussi pour les professionnels de s'exprimer, présenter leur projet pour faire en sorte que la presse et ceux qui entrent ici soient au courant, en revanche vous nous demandez de voter une motion qui finalement nous demanderait d'avoir un certain nombre d'éléments qui ne sont pas présents ici. Vous nous demandez de voter une motion demandant l'inscription d'investissements sans que nous n'ayons jamais commencé à parler de chiffres, c'est-à-dire que moi je veux bien et je m'engage et nous pouvons tous nous engager à voter à l'intercommunalité, nous y serons présents, et à pousser à l'intercommunalité pour que la maison de santé fasse partie du prochain budget, pour que la maison de santé fasse partie de ce que va voter l'intercommunalité. Mais l'intercommunalité comme vous l'avez rappelé en préambule, c'est un projet de territoire et c'est un projet de territoire qui ne se discute pas seulement et simplement au conseil municipal de Moissac, avec quelque chose qui pourrait être prit comme un coup de force, qui pourrait être prit comme finalement une brutalité dont on n'a pas besoin dans le fonctionnement actuel de l'intercommunalité. Demander à l'intercommunalité comme vous le faites dans la deuxième partie de la motion que l'intercommunalité Terres des Confluences donne la priorité à la santé c'est tout à fait légitime et ça nous sommes d'accord. La première phrase en revanche sur l'inscription budgétaire, c'est quelque chose qui est absolument vague c'est-à-dire que nous n'avons jamais parlé de chiffre ce soir parce

que vous l'avez dit vous-même l'étude est en cours et on a pour l'instant aucun élément et en plus nous avons l'habitude quand nous votons un budget d'avoir l'ensemble de ce budget c'est-à-dire que les investissements qui vont être ceux de ce budget Terres des Confluences, ça va être une globalité et comme je l'ai dit et je le répète nous nous engageons à porter ce projet auprès des investissements de l'intercommunalité mais pour ça et pour le voter nous aimerions bien voir quel va être le projet de territoire de l'intercommunalité proposé les années qui viennent. Vous devriez être bien placé pour le savoir puisque vous en êtes vice-président et que l'intercommunalité vous a adoubé de ce point de vue-là. Donc si des choses doivent se passer et être votées du point de vue de la charge budgétaire de l'investissement, il faut que cela soit voté à l'intercommunalité car faire un vœu de ce type là c'est faire un vœu qui repose sur du sable et qui risque d'être en plus extrêmement contre-productif vis-à-vis du fonctionnement qui est un fonctionnement communautaire. Nous avons peur que cela soit pris comme une instrumentalisation de cette question, pour un coup de force à l'intercommunalité et que cela braque plus que ça ne fasse réagir positivement l'ensemble des membres du conseil communautaire. Donc nous ne sommes absolument pas contre bien entendu ce projet, on ne votera pas contre la délibération, on s'abstiendra sur la délibération, sur la forme simplement, parce que celle-ci ne nous semble pas être la bonne c'est-à-dire que demander à inscrire des investissements sans jamais donner de chiffres et sans voir ce qu'est un budget cela ne nous semble pas pertinent. Néanmoins organiser un conseil municipal spécifique sur les questions de santé est une très bonne idée, il fallait le faire, c'est très bien d'impliquer tout le monde, il faut que les élus soient au courant car il faut que la population soit au courant car elle doit être derrière tous les projets mais pas une inscription budgétaire sur du vent. »

M. Le MAIRE : « Je suis surpris de vos chicanes sur des détails quand vous avez 1000 personnes qui font la queue pour trouver un médecin ou que vous avez des femmes qui amènent leurs enfants se faire ausculter à Montauban, eux s'en fichent de savoir si on demande à l'intercommunalité avant ou après avoir voté le budget. Nous sommes 22 communes sur ce territoire, nous allons voter un plan pluriannuel d'investissement dans quelques mois mais il faut que les communes et les Vices présidents et j'en fais partie proposent des projets à voter. Si l'intercommunalité se cantonne à deux projets structurants à savoir le centre aquatique et la cantine communautaire, ce n'est pas comme ça que nous allons attirer du monde sur notre territoire et j'assume ma position, ce n'est pas une position de force, Moissac depuis ces dernières années n'a pas forcément porté sa voix au sein de l'intercommunalité, on en a subi les conséquences. Les pluriprofessionnels, les médecins et infirmières que vous avez au bout de la salle, que je n'instrumentalise pas je le précise et c'est un état de fait depuis deux ans et demi nous étions dans des tâtonnements avec l'ancienne élue adjointe au social de la mairie de Moissac qui tâtonnait à l'intercommunalité et on a vu que le projet de MSP n'a jamais été inscrit et si je continue sur cette attitude-là rassurez-vous la MSP ne verra pas le jour avant 2026. Donc effectivement j'ai une nouvelle approche, j'ai une méthode offensive, je l'assume et je l'assumerai jusqu'au bout c'est ma façon d'être et ce type de projet je n'ai pas à me justifier sur quoi que ce soit vis-à-vis de l'intercommunalité, je suis une force de proposition en tant que vice-président. Vous pourrez peut-être chicaner sur mes méthodes mais moi ce qui m'importe c'est que mes administrés, nos administrés, demain, puissent se soigner sans attendre 20 jours, 30 jours ou sans faire 30 à 40 km. Nous ne sommes pas sur des détails, nous sommes sur du concret, sur de l'humain. »

Mme CAVALIE : « C'est juste pour revenir sur le vote d'une motion, elle vote du détail, elle vote des phrases qui sont inscrites donc c'est sur ça qu'on va s'abstenir et pas comme l'a dit M. BOUSQUET sur le projet de maison de santé qui nous a été présenté pour la première fois et pour lequel nous avons des explications très claires. Je suis juriste donc moi ma fonction c'est de dire dans une délibération qu'est ce qui nous gêne, et la délibération qu'est ce qui me gêne c'est cette phrase « Demande à l'intercommunalité Terres des Confluences d'inscrire le projet maison de santé pluriprofessionnel sur un plan pluriannuel d'investissement. » Nous sommes une commune, nous n'avons pas à imposer l'ordre du jour à une autre collectivité par contre en tant que Vice-Président de l'intercommunalité, c'est votre devoir effectivement de mettre en place des projets. C'est votre devoir à vous en tant que Vice-Président, ce n'est pas le conseil municipal de Moissac d'imposer une demande à l'intercommunalité. »

M. Le MAIRE : « En tant que juriste vous devez savoir qu'une délibération et une motion ne sont pas soumis aux mêmes règles. La motion n'a pas de valeur juridique, elle est un vœu, elle est un symbole et si j'ai décidé de vous la présenter aujourd'hui c'est parce que je considère que je ne suis pas uniquement Vice-Président de la communauté de communes Terres des Confluences et je suis aussi un habitant de la ville de Moissac et je souhaite que l'ensemble de la population s'approprie ce projet car ce n'est pas moi tout seul petit Vice-

Président parmi douze élus du conseil communautaire qui va lever un doigt et demander à M. Le Président je peux avoir une MSP ? Non j'ai besoin d'avoir 13 000 habitants derrière moi et plus encore les 16 000 si on intègre le territoire primaire. Nous avons fonctionné comme ça pour l'hôpital de Moissac, on a fait des vœux, on a fait des motions, vous les avez votés, il y en a eu plusieurs par le passé, par les municipalités précédentes. C'est aussi une façon de sensibiliser la population et de la fédérer pour qu'elle s'approprie un outil vital pour le devenir de notre territoire. »

M. BOUSQUET : « La question n'est pas de faire voter une motion, voter une motion pour la maison de santé, on la votera. La question c'est que l'on craint, et peut-être avons-nous tort, que cela soit plus contre-productif que productif d'inscrire une demande budgétaire sur les investissements sans même que nous ayons quelque élément que ce soit en terme budgétaire. Pourquoi n'avez-vous pas attendu le résultat de l'étude pour savoir à combien cela se chiffrerait, qu'est-ce que cela voudrait dire en termes d'investissements sur le dur car nous avons quelques éléments qui nous manquent. »

M. Le MAIRE : « Parce que c'était dans l'optique si l'étude était finie à temps de le voter en conseil communautaire du 16 décembre. Moissac se fédère autour de ce projet. »

M. BOUSQUET : « Les chiffres qui sont aujourd'hui ceux de l'étude citée tout à l'heure, ce sont des enquêtes nationales sur les volontés des médecins , ceux qui sortent des facs de médecine aujourd'hui, les demandes c'est des temps régulés, un lieu où il n'y a pas la charte administrative que peut être un cabinet, c'est une famille, ce sont des choses que l'on trouve tout à fait dans les centres de santé et maisons de santé c'est-à-dire que les médecins salariés sont aujourd'hui complètement dans les attentes. C'est aussi cette question que l'on pose car quand on parle de projet de territoire c'est sur l'ensemble de l'intercommunalité Terres des Confluences. On sait que Castelsarrasin, St Porquier sont aujourd'hui dans une dynamique pour développer l'approche de médecins salariés, c'est très bien, c'est parfait, ce n'est pas antinomique avec les médecins ruraux, ni avec les maisons de santé. Il faut que les deux soient ensembles et c'est la raison pour laquelle il faut que cela soit un vrai projet de Terres des Confluences et là-dessus la question elle n'est pas pour maison de santé ou pas, les deux sont compatibles, la seule chose c'est qu'il faut arriver à résoudre ce problème de démographie médicale et malheureusement on sait tous que cela va être très compliqué, il est national , il est sur le nombre de personnes suivies et une fois que l'on sait ça nous n'allons pas créer des médecins en un an, il faut un certain nombre d'années pour arriver à avoir davantage de médecins et aujourd'hui l'ensemble du territoire national est sur ce problème, tous les moyens qui peuvent aider à lutter contre cela sont bons. »

M. Le MAIRE : « Le prochain budget communautaire 2022-2026 doit être constitué de projets structurants et nous par cette motion nous envoyons un signal en disant que la MSP est et doit être un projet structurant au même titre que le centre aquatique, que la cantine centrale et autre. C'est uniquement l'objet de cette motion.»

ADOpte A 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (MMES CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA)

La séance s'est terminée à 20 heures 00.